



Rapport n°: 153058.01-LE-25-0965893-004  
 Document: 1 page(s)  
 Inspecté par: Cédric Cibba le 10.04.2025

**Luxlev SA Location**  
 Avenue de l'Europe  
 L - 4802 LAMADELAINE



## Rapport de contrôle périodique d'un chariot élévateur n° CT100210

### 1 LIEU D'IMPLANTATION

Rue et n° : Route de Thionville, ancien site Arcelor Localité : . - Dudelange

### 2 VÉRIFICATION ET ESSAI

Les contrôles s'effectuent sans démontage préalable et sont limités au contrôle visuel du bon état des composants dont l'accès est possible en toute sécurité et à la vérification des dispositifs de sécurité. Les observations ci-dessous portent sur les composants dans l'état où ils se trouvent et ne se rapportent pas à la conception qui a dû avoir fait l'objet d'un examen avant mise en service conformément à la réglementation applicable.

### 3 RÉSULTAT DE NOTRE INSPECTION

Nous avons procédé à l'inspection de l'installation décrite ci-dessous sur base des documents : ITM-SST 10001.4 et ITM-CL 134

#### Caractéristiques du chariot élévateur

##### Autorisation

Autorisation n°	3A/2014/1821/131 du 11.02.2015
<b>Caractéristiques</b>	
Constructeur	HAULOTTE
Type	HTL 4014
Exploitant	LUXLEV
Année de fabrication / installation	2015
N° de série	CT100210
Charge de service (kg)	4000kg à 5m et 1000kg à 9.8m (avec stabilisateurs)
Exécution (description)	Chariot télescopique avec stabilisateurs
Equipement et identification	Fourches OW400548
N° interne / inventaire	4221

### 4 OBSERVATIONS ET DÉLAI

Les observations suivies d'un délai de 0 jour donnent lieu à un refus d'exploitation. Les observations suivies d'un délai sont à redresser dans les plus brefs délais, mais au plus tard dans le délai indiqué et donnent lieu à un recontrôle dès leur redressement. Il est de la responsabilité de l'exploitant de veiller à ce que les observations soient suivies d'effets dans les délais les plus brefs et que l'organisme de contrôle soit convoqué afin de constater la levée des observations.

**Observation(s) du contrôle périodique :** Néant.

### 5 CONCLUSION

L'installation peut rester en service.

Date: 10.04.2025

Pour le directeur général,

Cédric Cibba  
Inspecteur

Mathias Muller  
Responsable Technique